

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 avril 2013

INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS - (N° 850)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 137

présenté par
Mme Beaubatie

ARTICLE 7

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« instituée par le »

les mots :

« prévue au I du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.